



INTERCO RHÔNE  
MÉTROPOLE DE LYON  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Lyon, le 25 janvier 2018

Objet : NON APPLICATION DU JOUR DE CARENCE

Monsieur David Kimelfeld  
Président de la Métropole de Lyon  
20, rue du lac  
CS 33569  
69505 Lyon cedex 03

Monsieur le président

En tant que représentants CFDT du personnel, nous vous interpellons au sujet du rétablissement du jour de carence en cas d'arrêts maladie des fonctionnaires, à compter du 1er janvier 2018.

À nouveau, les agents publics sont stigmatisés. La décision du gouvernement entérinée par l'assemblée nationale de pénaliser les personnels publics est attentatoire à leur santé.

Au lieu de sanctionner, la CFDT, dans le cadre du dialogue social, demande que le travail entamé sur la prévention, la santé au travail, les maladies professionnelles, les reclassements et l'inaptitude aboutissent à de vraies solutions pour les agents.

La CFDT prône la prévention plutôt que la sanction et s'indigne de l'attaque faite sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis que ce gouvernement est en place. Il n'y a rien d'innovant dans cette mesure.

Aussi, les représentants CFDT du personnel de votre collectivité vous demande de ne pas appliquer cette mesure injuste car l'agent ne choisit pas d'être malade et encore moins d'établir un arrêt maladie qui est délivré et signé par un médecin.

S'il y a des coupables, qu'ils soient recherchés et punis, mais la majorité des fonctionnaires de notre collectivité ne doit pas payer pour une minorité de fraudeurs.

Nous sommes profondément blessés et nous en appelons à votre sens de la justice pour redonner de la dignité et du respect à tous vos agents qui se dévouent pour assurer un service public de qualité.

C'est pourquoi, nous vous demandons la non application du jour de carence.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Président, à l'expression de notre considération respectueuse.

Pour la section

Agnès Brenaud